

# MAIRIE DE PUYRAVAULT

## Procès-verbal du conseil municipal Séance du 22 avril 2026

Date de convocation : 11 avril 2026

Le mercredi 22 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Jenny HURTAUD

**Présents :** Raymond DESILLE, David JOUBERT, Marie MIGNOT, Thomas RAMBEAU, Aurélie CHAUVIN, Claudine CERISIER, Paola PARRI, Frédéric ANGIBAUD, Jenny HURTAUD, Erwann BELLY, Ingrid ROUAULT, Aline POULET, Laëtitia KEDZIERSKI, Valentin MICHAUD, Charles PICOT

**Représentés :** /

**Absents et excusés :** /

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 04 mars 2026 (mandat précédent).
- 2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 mars 2026 (installation du conseil municipal).
- 3- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 4- Vote des taux d'imposition 2026
- 5- Vote des subventions.
- 6- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) : Établissement d'une liste de 24 contribuables.
- 7- Mise en place des commissions communales.
- 8- Transfert des voies et réseaux du lotissement "La Sablière" dans le domaine public.
- 9- Point sur les travaux en cours et à venir.
- 10- Bilan 2025 de la gendarmerie (sécurité routière, délinquance, prévention ...).
- 11- Divers.

### Début de séance : 20 heures 00

#### **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 04 mars 2026 (mandat précédent).**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal 04 mars 2026.  
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 04 mars 2026

#### **2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 mars 2026 (installation du conseil municipal).**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier procès-verbal.  
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

#### **3- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (N° DE\_019\_2026)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- pour le bien cadastré A657, A658 et A661 d'une superficie de 1151 m<sup>2</sup> et situé 11bis rue d'en Haut à Blameré.
- pour le bien cadastré B 591 d'une superficie de 459 m<sup>2</sup> et situé 60 rue du Fief.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

#### **4- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 (N° DE\_020\_2026)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1 – de voter les taux d'imposition pour l'année 2026, comme suit :

	Pour mémoire Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41,00 %	41,00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	58,00 %	58,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	7,68 %	8,80 %

2 – d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **5- Vote des subventions - Année 2026 (N° DE\_021\_2026)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable :

- ACCA Chasse Puyravault : 100,00 €
- Association Parents élèves « Vous et les piratés » : 450,00 €
- Coopérative scolaire Puyravault : 300,00 €
- Coopérative scolaire de Vouhé : 1 300,00 €
- Pongiste pyraté : 100,00 €
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré : 100,00 €
- Vince rider solidarité (Mme Ingrid ROUAULT, conseillère municipale n'a pas pris part à ce vote car Présidente de l'association) : 200,00 € (100,00 € + 100,00 € à titre exceptionnel participation pour le futur Jumbo Run).

Total de l'enveloppe subvention attribué : 2 550,00 €

- Dit que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748
- Charge le Maire d'exécuter la présente délibération.

#### **6- Commission communale des impôts directs (CCID) (N° DE\_022\_2026)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Le conseil municipal est invité à proposer une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes pour siéger en commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dresser la liste de 24 contribuables domiciliés à Puyravault, qui suit :

- 1- Mme Francette LAMOUREUX, 7 rue d'en Haut, Blameré
- 2- M. Jérôme RABILLÉ, 3 boucle du Bourrelier
- 3- Mme Noëlle RAMBEAU, 2 rue d'en Bas, Blameré
- 4- M. Philippe BOINOT, 10 route de la Chardonnière
- 5- M. Christophe HERVAUD, 7 route de la Macre, Blameré
- 6- M. Gérard ALAIRE, 7 route de la Chardonnière
- 7- M. Antoine RUBIO, 13 rue d'en Haut, Blameré
- 8- Mme Marie-Laure FELIX, 2bis route de la Macre, Blameré
- 9- M. Guillaume VANPOUCKE, 15 route de la Chardonnière
- 10- Mme Célia DEBRIS, 17 chemin du Moulin
- 11- M. MEYTS Jean-Baptiste, 20 rue Pierre François Audry
- 12- M. Christophe LE DORIDOUR, 2 rue de la Chapelle, Blameré
- 13- M. Jean-Christophe COUSIN, 2bis rue de la Garenne
- 14- M. Francis MARET, 8 rue d'en Haut, Blameré
- 15- M. Laurent RAYMOND, 6 rue de la Chapelle Blameré
- 16- Mme Mathilde JOURDAIN, 1 impasse du Pont Serpeaux
- 17- M. Jean-Paul PARISET, 5 route de Chambon
- 18- M. Serge MICHAUD, 2 la Bachellerie
- 19- M. Jany GRASSIOT, 1 rue du Vieux Puits, Blameré
- 20- Mme Aline POULET, 2 impasse du Pont Serpeaux
- 21- Mme Paola PARRI, 3 rue Bel Epi
- 22- Mme Laëtitia KEDZIERSKI, 2 rue de la Poudrière, Blameré
- 23- Mme Claudine CERISIER, 7 route de Blameré
- 24- Mme Ingrid ROUAULT, 9 chemin Vert

#### **7- Mise en place des Commissions communales (N° DE\_023\_2026)**

Les membres du Conseil sont consultés individuellement sur leur souhait d'intégrer une ou plusieurs commissions communales. **Raymond DESILLE, le Maire, est le Président de droit de toutes les commissions.**

Il en résulte :

#### **Voirie, cimetièrre, aménagement, affaires agricoles et sécurité :**

Rapporteur : David JOUBERT

Membres permanents : Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Jenny HURTAUD, Valentin MICHAUD, Charles PICOT et Thomas RAMBEAU.

#### **Affaires scolaires, social, jeunesse et sport :**

Rapporteur : Marie MIGNOT

Membres permanents : Claudine CERISIER, Aurélie CHAUVIN, Laëtitia KEDZIERSKI, Paola PARRI et Aline POULET.

#### **Fêtes, cérémonies, communication et vie associative :**

Rapporteur : Aurélie CHAUVIN

Membres permanents : Claudine CERISIER, Jenny HURTAUD, David JOUBERT, Marie MIGNOT et Aline POULET.

#### **Finances :**

Rapporteur : Aurélie CHAUVIN

Membres permanents : Paola PARRI, Aline POULET et Ingrid ROUAULT.

#### **Urbanisme, projets structurants et bâtiments communaux :**

Rapporteur : Thomas RAMBEAU

Membres permanents : Frédéric ANGIBAUD, David JOUBERT, Laëtitia KEDZIERSKI, Valentin MICHAUD, Paola PARRI et Charles PICOT.

### Environnement et développement durable :

Rapporteur : Thomas RAMBEAU

Membres permanents : Claudine CERISIER, Jenny HURTAUD, David JOUBERT, Laëtitia KEDZIERSKI, Valentin MICHAUD, Paola PARRI, Charles PICOT et Aline POULET.

### Élections :

Rapporteur : Marie MIGNOT

Membres permanents : Claudine CERISIER, Aurélie CHAUVIN, Jenny HURTAUD, Ingrid ROUAULT

### Bois de Blameré :

3 Membres du conseil municipal : Erwann BELLY, Valentin MICHAUD et Thomas RAMBEAU

### Appel d'offres :

Membres permanents : Laëtitia KEDZIERSKI et Paola PARRI.

Madame Claudine CERISIER est désignée responsable « Bibliothèque ».

Monsieur le Maire informe que la CDC se réunira le 20 mai prochain pour désigner les membres des commissions : Appel d'offres et des marchés / Bâtiments, équipements et voirie / Communication / Culture / Développement économique / développement social / Enfance, jeunesse et famille / Environnement / Finances / Mobilité / Planification - Urbanisme / Sport / Tourisme / locale d'évaluation des charges transférées.  
Les membres du conseil sont invités à réfléchir sur le souhait d'intégrer une ou plusieurs de ces commissions.

### 8- Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement "La Sablière" dans le domaine public (N° DE\_024\_2026)

Vu l'autorisation de lotir n° PA01729321A0001 en date du 05 octobre 2021,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 26 octobre 2022,

Vu la demande de rétrocession formulée par l'association syndicale libre dit "La Sablière", pour l'euro symbolique, de la parcelle C1041 comprenant les parties communes, les réseaux, les voies et les espaces verts, en date du 15 octobre 2025.

Vu les documents transmis,

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement "La Sablière" dans le domaine public.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, excepté Madame Aline POULET qui ne prend pas part au vote car présidente de l'ASL "La Sablière", décide à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession de la parcelle C1041 d'une contenance de 5049 m<sup>2</sup>.
- d'autoriser, après rétrocession, Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des espaces verts, des parties communes, des voies et réseaux du lotissement "La Sablière".
- dit que le transfert de propriété se fera par acte administratif.
- d'acter tous les frais liés à cette rétrocession qui seront à la charge du cédant.
- autorise Monsieur le Maire, au titre de représentant de l'état, à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative, concernant ce bien immobilier.
- désigne Monsieur David JOUBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer l'acte à intervenir au nom de la commune ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente.

### 9- Point sur les travaux en cours et à venir.

Monsieur David JOUBERT informe :

- La gestion des eaux pluviales à Blameré nécessite la création d'un fossé derrière les Mottes à Blameré coût des travaux 2 241,12 € TTC.
- Le coût des travaux pour la réalisation du branchement à l'assainissement collectif de la mairie est de 4 814,04 € TTC + 3 060 € TTC si besoin pompe de relevage.

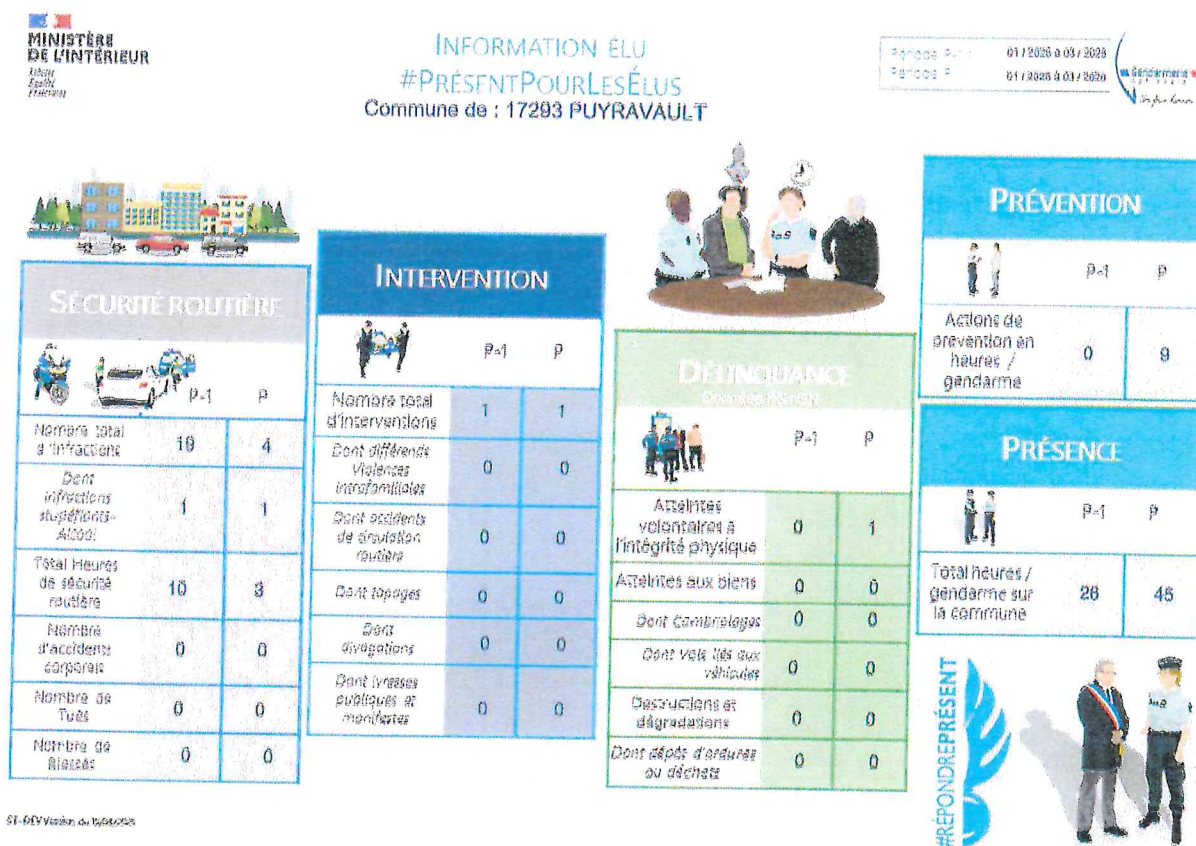
- Les sept arbres ont été plantés à l'aire de jeux.
- Qu'il a commandé 30 T de calcaire pour les chemins communaux, qui se chiffre à 708,96 € HT.
- Qu'il est en attente de devis pour des produits d'entretien spéciaux pour le terrain de tennis et le multisports.

Monsieur Thomas RAMBEAU informe qu'il cherche un couvreur pour réparer le toit du bâtiment de la cour du Prieuré.

Madame Marie MIGNOT informe sur les préparatifs de la cérémonie du 8 mai, et sa prise de contact avec une compagnie de théâtre pour une future représentation sur la commune courant août.

Madame Aurélie CHAUVIN informe qu'une nouvelle brève a été créée, au vu de l'actualité chargée. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres prochainement.

## 10- Bilan 2025 de la gendarmerie (sécurité routière, délinquance, prévention ...).



## 11- Divers.

Monsieur le Maire informe :

- Qu'habitat 17 a décidé la vente de deux logements, situés rue d'en Bas à Blameré.
- Le coût de la réparation du broyeur se chiffre à 1464,68 € TTC.
- Le coût du remplacement du candélabre de la rue d'en Haut se chiffre à 2 980,61 € TTC
- Cycle & Sound sera sur la commune de Bouhet, place de l'Église, le dimanche 26 avril prochain, pour un évènement familial (animations, vélo, concerts).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 20 mai 2026 à 20h.

Fin de séance : 22 heures

Raymond DESILLE  
Président de séance

Jenny HURTAUD  
Secrétaire de séance